

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

*Date de la convocation : 5 octobre 2021*  
*Nombre de membres du conseil en exercice : 11*  
*Membres présents : 6*  
*Absents : 5*

Le quatorze octobre deux-mil-vingt-et-un à dix-huit heures et trente minutes,  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Frédéric HERBIN – Maire, Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire,  
Alain BARIL, Matthieu GELÉ, Geoffrey ROUSSEL, Nicolas WAROQUEAUX.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Anthony BLIN,  
Alexandre GOULAY, Maxime LERIGOLEUR, Jacky TOMMIRE.

**POUVOIRS :** BLIN à MAILHÉ – BRAZ à HERBIN – TOMMIRE à GELÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Emilie MAILHÉ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 25 juin 2021. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

### **I. PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande des Consorts TOMMIRE, un procès-verbal de bornage a été réalisé concernant leurs parcelles situées grande rue, limitrophes au domaine public routier.

Après avoir étudié le procès-verbal de bornage réalisé par l'agence EUCLYD-EUROTOP, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à ce dossier.

### **II. MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données de la commune, l'ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) qui a déjà été désignée comme délégué à la protection des données pour la mairie de Lisors, souhaite connaître le nouveau responsable de traitement ainsi que le nouveau référent opérationnel lors de ce nouveau mandat municipal.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les rôles du responsable de traitement et du référent opérationnel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité les personnes suivantes :

- Responsable de traitement : Le Maire
- Référent opérationnel : La secrétaire

### **III. DISTRIBUTEUR À PAINS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'installer un distributeur à pains a été envisagé.

Cependant, avant de s'engager dans la mise à disposition de ce service sur la commune, il faut premièrement viabiliser un emplacement pour accueillir l'automate (électricité et dalle en béton).

Par la suite, une convention devra être signée entre la commune et l'artisan boulanger souhaité afin que celui-ci puisse installer son distributeur sur le domaine public.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal que la commune aura à sa charge la viabilisation de l'emplacement prévu ainsi que la consommation d'électricité de l'automate.

Le distributeur à pains sera à la charge de l'artisan boulanger, lui seul sera propriétaire de son automate et il devra s'engager à rester autonome sur son bon fonctionnement.

Monsieur le Maire souhaite connaître les avis des membres du conseil municipal sur le sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

### **IV. COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les nouvelles commissions communales mises à jour :

- FINANCES BUDGET : 2 réunions minimum par an  
Responsable : Frédéric HERBIN  
Membres : Emilie MAIHLÉ, Jacky TOMMIRE, Maxime LERIGOLEUR
- EAU : 6 réunions minimum par an  
Responsable : Émilie MAILHÉ  
Membres : Frédéric HERBIN, Anthony BLIN, Alain BARIL, Geoffrey ROUSSEL
- TRAVAUX : 6 réunions minimum par an  
Responsable : Lino BRAZ  
Membres : Emilie MAILHÉ, Nicolas WAROQUEAUX, Alain BARIL, Matthieu GELÉ, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE

- VIE COMMUNALE ET ENTRETIEN :

*Nouvelle commission qui aura la charge de l'entretien de la commune, de la vie communale au sens large (relation avec les associations, l'école...)*

Responsable : Frédéric HERBIN

Membres : Émilie MAILHÉ, Lino BRAZ, Alexandre GOULAY, Nicolas WAROQUEAUX, Matthieu GELÉ, Geoffrey ROUSSEL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ces modifications.

**V. DETTES À ADMETTRE EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des recettes non perçues sur l'année 2012, pour un montant total de 1 904,55 €.

Ce montant correspond à plusieurs loyers impayés sur l'année 2012, pour un même locataire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces dettes à admettre en non-valeur.

**VI. CONVENTION CDG27 – MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

Ce service est déjà mis en place sur la Commune depuis plusieurs années, mais la convention d'adhésion évolue à compter du 01/01/2022.

De ce fait, si la Commune souhaite continuer à confier le suivi médical de ses agents au Centre de Gestion afin de respecter ses obligations légales, il est nécessaire que les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le renouvellement de ce service médecine préventive.

**VII. SIEGE27 - PROGRAMMATION 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation des travaux prévus pour l'année 2022 concernant l'enfouissement des réseaux :

- GRANDE RUE – TR3 = 180 000,00 € TTC soit **26 666,66 € H.T** de part communale
- CHEMIN DUTRÉ = 230 000,00 € TTC soit **30 833,33 € H.T** de part communale

*\*La TVA étant prise en charge par le syndicat.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le coût des travaux en réseau téléphonique devra être inscrit sur le budget fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne retenir que les travaux d'enfouissement « Chemin Dutré » pour la programmation 2022.

### **VIII. STÉRILISATION DES CHATS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux pouvoirs de police de la fonction, le Maire détient un pouvoir en matière d'animaux errants.

En effet, la commune est énormément concernée par la divagation de chats.

Il est nécessaire de ce fait, de prendre une décision communale sur le sujet.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet intercommunal est en cours sur ce problème d'animaux errants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité de prendre en charge la stérilisation des chats sauvages sur le territoire communal et proposent d'attendre le retour de la Communauté de Communes à ce sujet.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- *Décharge communale* : Les membres du conseil municipal décident d'étudier le sujet sur le devenir de ce service. Il est préférable que la décharge reste fermée définitivement et si besoin sur demande, elle pourra être mise à disposition des habitants.
- *Ramassage des encombrants* : Considérant que le ramassage des encombrants avait été retiré déjà à l'époque pour les raisons suivantes : coût financier, manque de personnel, non-respect des conditions d'utilisation ... les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas remettre en place ce service sur la Commune.
- *Devenir de l'école* : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur le devenir du bâtiment communal de l'école. En effet, les écoles seront regroupées prochainement à Ménesqueville. Considérant les subventions accordées sur un projet de rénovation de ce type, il est nécessaire que le conseil municipal étudie dès aujourd'hui ce sujet.
- *Défibrillateur* : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au 01/01/22, la commune sera dans l'obligation de disposer d'un défibrillateur. Celui-ci devra être accessible 24H/24 et 7J/7. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que le défibrillateur sera installé devant la Mairie.

- *Concession cimetière* : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne souhaite revendre sa concession dans le cimetière communal. Après avoir échangé sur le sujet, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas racheter au nom de la commune cette concession et laissent libre choix au concessionnaire de revendre son titre de concession lui-même. La Mairie devra être informée de cette vente.
- *Panneau entrée du village – Route de la Gare* : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de racheter un panneau d'entrée de village afin que celui-ci soit installé route de la Gare avant le passage à niveau. Ce panneau informe également la vitesse autorisée à cet endroit et par sécurité il est dans l'obligation de la Commune que la réglementation routière soit respectée.

**Clôture de la séance : 19H30**